



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2019/4995

Attribution d'une subvention d'équipement de 2 000 euros à l'association Aqua Synchro Lyon pour l'achat de matériels d'entraînement et d'un système de sonorisation - Approbation d'une convention d'application

Direction des Sports

Rapporteur : M. LEVY Charles-Franck

SEANCE DU 23 SEPTEMBRE 2019

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 25 SEPTEMBRE 2019

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 16 SEPTEMBRE 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 30 SEPTEMBRE 2019

DELIBERATION AFICHEE LE : 3 OCTOBRE 2019

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMINE, M. GIORDANO, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, M. DURAND, Mme RABATEL, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, Mme BERRA, M. BERAT, M. COULON, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme AIT MATEN (pouvoir à M. KISMOUNE), Mme RIVOIRE (pouvoir à Mme HOBERT), M. CUCHERAT (pouvoir à M. SECHERESSE), Mme FRIH (pouvoir à Mme HAJRI), Mme BLEY (pouvoir à M. GIORDANO), Mme ROLLAND-VANNINI (pouvoir à M. MALESKI), M. TOURAINE (pouvoir à M. KEPENEKIAN), Mme FONDEUR (pouvoir à M. COULON), M. REMY, M. BOUDOT

ABSENTS NON EXCUSES : M. BRAILLARD

2019/4995 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION D'EQUIPEMENT DE 2 000 EUROS A L'ASSOCIATION AQUA SYNCHRO LYON POUR L'ACHAT DE MATERIELS D'ENTRAINEMENT ET D'UN SYSTEME DE SONORISATION - APPROBATION D'UNE CONVENTION D'APPLICATION (DIRECTION DES SPORTS)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 10 septembre 2019 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2015/1195 du 9 juillet 2015, vous avez approuvé le plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon qui comprend le projet « Soutien à l'équipement des clubs sportifs (subventions) ».

Depuis sa création en 1995, l'Aqua Synchro Lyon, dont le siège social se situe 50 avenue Apollinaire à Lyon 9^e, s'impose comme l'un des clubs de natation artistique les plus importants en France. Il compte aujourd'hui plus de 350 licenciés.

En 2018, le club a décroché 3 titres de Champion de France séniors (plus de 19 ans) dans les disciplines du ballet acrobatique, du combiné et du duo libre, et 3 titres de Vice-Champion de France en équipe libre, équipe technique et duo technique.

Club d'élite formateur, l'Aqua Synchro Lyon (ASL) a permis à de nombreuses nageuses d'accéder aux différentes équipes de France.

L'ASL propose également la pratique de la natation artistique de loisir pour les enfants, les adolescents et les adultes, ainsi qu'une école de natation pour l'apprentissage des plus jeunes et des cours de gymnastique aquatique pour adultes.

Pour maintenir le succès de ses équipes en compétition et la qualité d'accueil de ses adhérents en pratique amateur, l'Aqua Synchro Lyon souhaite investir dans du nouveau matériel de gymnastique avec l'achat de trampolines, de poutres et de tapis de réception. Le club doit également renouveler son système de sonorisation avec l'acquisition d'enceintes immersibles.

Le budget prévisionnel de cette opération est de 4 000 €

Par délibérations n° 2018/4381 et n° 2019/4487, l'association Aqua Synchro Lyon a reçu une subvention annuelle de fonctionnement de 30 000 € de la Ville de Lyon.

La Ville de Lyon souhaite apporter son soutien à ce club dans le renouvellement de son matériel d'entraînement gymnique et de son système de diffusion de la musique. Aussi, je vous propose d'allouer une subvention d'équipement de 2 000 € à l'Aqua Synchro Lyon. Les conditions et modalités de versement de cette subvention sont formalisées par la convention d'application jointe au présent rapport.

Vu les délibérations du Conseil municipal n° 2015/1195 du 9 juillet 2015, n° 2018/4381 du 17 décembre 2018 et n° 2019/4487 du 21 janvier 2019 ;

Vu ladite convention d'application ;

Vu l'avis du Conseil du 9^e arrondissement ;

Ouï l'avis de la commission éducation - petite enfance - université - jeunesse - vie associative - sports ;

DELIBERE

- 1- Une subvention d'équipement de 2 000 € est allouée à l'association Aqua Synchro Lyon pour l'achat de matériels d'entraînement.
- 2- La convention d'application n°3 à la convention cadre de partenariat susvisée, établie entre la Ville de Lyon et l'Aqua Synchro Lyon, est approuvée.
- 3- Conformément aux dispositions arrêtées au plan d'équipement pluriannuel, la dépense en résultant sera prélevée sur les crédits inscrits au budget 2019, ligne de crédit 77242, article 20421, fonction 40, programme SPCLUBS, opération 60046571.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Charles-Franck LEVY